

La prime au bilinguisme à Gatineau sera rare



Patrick Duquette

Le Droit

La prime au bilinguisme demeurera une mesure d'exception à la Ville de Gatineau, assure le maire Marc Bureau.

« Ce sera très, très restrictif. Et ça visera vraiment là où on n'a pas le choix pour des raisons de sécurité », a-t-il dit. Selon nos informations, une centaine d'employés toucheront la nouvelle prime au bilinguisme, **notamment les téléphonistes des centres d'appels 9-1-1 et 3-1-1.**

Le maire Marc Bureau a tenu à se faire rassurant, alors que plusieurs membres du conseil municipal se demandent si cet ajout ne revient pas à ouvrir une boîte de Pandore.

« Ce qu'on veut vraiment dire, c'est que le français demeure vraiment la langue de travail à Gatineau », a insisté hier matin le maire Marc Bureau.

Comme LeDroit le révélait samedi, une nouvelle prime au bilinguisme de 45 cents de l'heure fera son apparition dans la nouvelle convention collective des cols blancs.

Postes bilingues contestés

Loin d'être la règle, assure le maire Bureau, le versement de la prime au bilinguisme sera « très limitatif ». « Il y avait vraiment une volonté (du conseil municipal) de réduire cela au maximum et d'avoir ça surtout pour les postes au 9-1-1 ou au 3-1-1, où on n'a pas le choix, en cas d'urgence, de répondre en anglais », a-t-il résumé.

Si la prime au bilinguisme est une nouveauté, l'exigence de l'anglais pour occuper certains postes à la Ville de Gatineau ne l'est pas. Depuis plusieurs années, le syndicat des cols blancs conteste systématiquement tous les affichages de poste bilingue. Et son président, Marc Demers, a bien l'intention de poursuivre dans cette voie.

La Charte québécoise de la langue française est silencieuse sur la question des primes au bilinguisme, note M. Demers, et tant qu'elle ne sera pas plus explicite, le syndicat contestera tous les postes affichés.

Ce sera à l'Office québécois de la langue française de décider si les exigences d'un poste justifient la connaissance de l'anglais. « Ce sont eux qui vont tracer la ligne entre ce qui est possible ou pas », a résumé M. Demers.

Les primes au bilinguisme n'existent nulle part dans la fonction publique québécoise, selon le secrétariat du Conseil du Trésor. Les nouvelles primes au bilinguisme de la Ville de Gatineau ont eu un écho jusqu'à l'Assemblée nationale, où le Parti québécois questionne leur légalité. Le député de Drummond, Yves-François Blanchet, invite Québec à déposer des avis légaux sur la question.

Selon Parti Québécois, la Ville de Gatineau fait preuve de discrimination envers les employés qui ne toucheront pas la prime au bilinguisme. « On en revient à appliquer une discrimination linguistique entre francophones dans une ville francophone. C'est intolérable. Que l'anglais soit un critère de compétence pour certains postes, cela est parfois compréhensible, mais que le fait de connaître cette langue crée une discrimination financière instaurée et encouragée par la Ville est totalement inacceptable, et peut-être même illégale », a déclaré le M. Blanchet.